

Lausanne, le 2 juin 2021

La majorité des apprenti.e.s du canton n'a aucun cours de sport ! Il est temps d'investir prioritairement dans les écoles professionnelles vaudoises

Lors de sa séance du 18 mai dernier, le Grand conseil vaudois a soutenu à une très large majorité une motion dénonçant « l'incurie prolongée de l'État » quant aux cours d'éducation physique et sportive (EPS) dans la scolarité postobligatoire. Le Conseil d'État va donc devoir agir afin que tou.te.s les apprenti.e.s et gymnasien.ne.s bénéficient de cours d'EPS, conformément aux lois et ordonnances fédérales.

Notre syndicat, qui avait déjà interpellé le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture sur cette situation d'illégalité, ne peut que saluer cette décision parlementaire. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte la situation très inégale qui existe entre les gymnases et les écoles professionnelles en matière d'EPS. En effet, dans de nombreuses écoles professionnelles la situation est autrement plus grave que dans les gymnases : il n'y a pas d'EPS à l'horaire de la plupart des élèves, alors que ce cours est obligatoire depuis 1986 ! Comme souvent, les apprenti.e.s semblent être les oublié.e.s de notre système de formation.

Les conséquences de cette situation pérenne d'illégalité et d'inégalité de traitement sont évidentes. En 2012, une étude du Service de l'éducation physique et du sport constatait de grandes disparités entre gymnasien.ne.s et apprenti.e.s dans les résultats des tests cantonaux de condition physique. Par exemple, sur l'échantillon choisi, 54% des filles et 47% des garçons des écoles professionnelles se trouvaient en dessous du seuil de santé au test d'endurance, contre 38% et 37% pour les gymnasien.ne.s. Ce constat est d'autant plus alarmant que de nombreux métiers exercés par les apprenti.e.s requièrent une bonne forme physique, notamment pour la prévention des accidents et maladies professionnels.

Une intervention apparaît donc être prioritaire dans les écoles professionnelles du canton afin que les élèves bénéficient des heures d'EPS prévues par le cadre légal fédéral, et qui sont d'ailleurs moins nombreuses que celles prescrites au gymnase (40 ou 80 périodes d'enseignement par année, en fonction des plans de formation). En plus de la question essentielle des infrastructures nécessaires, l'EPS est aussi très largement sous-dotée en personnel enseignant et il est évident que son développement ne pourra se faire sans la création conséquente de postes d'enseignant.e.s. Par ailleurs, l'incurie pluridécennale en matière d'EPS a permis à l'État de réduire au minimum indispensable la présence des apprenti.e.s à l'école (une seule journée pour une bonne partie d'entre elles.eux). Sur ce plan aussi, il faudra un changement de paradigme dans l'établissement des grilles horaires des élèves, qui devront bénéficier des tous les cours prévus par la loi, y compris des cours d'appui ou des cours facultatifs.

C'est à ce prix que l'on pourra offrir une formation complète et solide à notre jeunesse. À cet égard, notons que si le Conseil d'État veut réellement encourager le choix de la voie de l'apprentissage, cela passera aussi par une amélioration des conditions d'étude des apprenti.e.s.

Contacts : Maurizio De Luca, membre du comité 078 808 00 39 maurizio.deluca@bluewin.ch
José-Daniel Pernas, président 078 653 52 19 josedaniel.pernas@svmep.ch

Syndicat vaudois des maîtres.ses de l'enseignement professionnel – SVMEP

Place Chauderon 5, 1003 Lausanne

tél. 021 616 19 93 – fax 021 351 22 53 – info@svmep.ch – www.svmep.ch